

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2406463 - FDR

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade d'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE:

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
LECHIEN STEPHANE	Pôle Proximité Citoye. Culture	ASSISTANT D'ENS ART PPAL 1CL	05/05/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2024

Pour le Maire
L'adjointe déléguée

Agnès TAVARD



Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2406464 - FDR

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
ANDRE JULIE	Pôle finances et administratio	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	01/01/2024
EYHRABIDE MICHELLE	Pôle patrimoine et cadre de vi	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	01/01/2024
LACOUR MAYA	Pôle Cohésion Sociale et santé	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	01/01/2024
LORIMIER BRUNO	Pôle finances et administratio	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	10	3
Inscrits	3	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2024

Pour le Maire
L'adjointe déléguée

Agnès TAVARD



Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2406466 - FDR

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
DOURNEL ESTELLE	Pôle patrimoine et cadre de vi	TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	10
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2024

Pour le Maire
L'adjointe/déléguée

Agnès TAVARD



Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2406461 - FDR

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
LEGOUX FRANCOISE	Pôle Proximité Citoye. Culture	ASSISTANT CONS PPL 2EME CL	01/01/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2024

Pour le Maire
L'adjointe déléguée

Agnès TAVARD

Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

N° 2406462 - FDR

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1^{er} : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2024 au grade D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
DAURE FLORENCE	Pôle Proximité Citoye. Culture	ASSISTANT CONS PPL 1ERE CL	01/04/2024

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	2
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 22 mai 2024

Pour le Maire
L'adjointe déléguée

Agnès TAVARD



Notifié à l'agent le :

Signature :

Affiché le :